

Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud	Gérard-Filion	Ida Francoeur
André-Laurendeau	Isabelle Rousseau	Guillaume-Vignal	ABSENT
Antoine-Brossard	Louise Lalumière	Hubert-Perron	Gesner Joseph
Armand-Racicot	Nicolas Lamarre-Tremblay	Jacques-Ouellette	Stéphane Lambert
Bel-Essor	Nicolas Brosseau	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bourgeois-Champagnat	Myriame Roy	Joseph-De Sérigny	Fannie Leblanc
Carillon	Tyna Phaneuf	Lajeunesse	Francesca Waltzing (s)
Charles-Bruneau	ABSENT	Laurent-Benoît	ABSENT
Charles-LeMoynes	Marie-Ève Bouchard (s)	Lionel-Groulx	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon Mariève Beaudoin-Sullivan (s)	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Curé-Lequin	ABSENT	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	ABSENT	Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
De La Mosaïque	ABSENT	Mgr.A.-M.-Parent	AUCUN
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	ABSENT	Paul Chagnon	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Paul-De Maricourt	ABSENT
Des Mille-Fleurs	Philippe Duhaime	Pierre-D'Iberville	Julie Lessard
Des Petits Explorateurs	Éric Vachon	Pierre-Laporte	Tania St-Louis (s)
Des Quatre-Saisons	Frédéric Hervieux	Prévile	Rouchdi Benkadi (s)
Des Saints-Anges	ABSENT	Rabeau	Anne-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	Catherine Valotaire	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanhem
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Longueuil)	Olivier Bourreau
École du secteur C	Marc-André Guay-Vinet	Saint-Jean-Baptiste	Lynne Crevier (s)
Éi de Greenfield Park	Hélène Garon	Saint-Joseph	Christine Poisson (s)
Éi du Vieux-Longueuil	Annie Lortie	Saint-Jude	AUCUN
Éi Lucille-Teasdale	Nora Hank	Saint-Laurent	Olivier Coulombe (s)
Éc. rég. du Vent-Nouv.	ABSENT	Saint-Romain	ABSENT
Éc. sec. de l'Agora	ABSENT	Samuel-De Champlain	ABSENT
École secondaire Saint-Edmond	ABSENT	Tourterelle	ABSENT
École spécialisée des Remparts	AUCUN	Personnel	
Félix-Leclerc	Mathieu Tremblay	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Autres participants	
Gentilly	ABSENT	Directrice générale adjointe	Sylvie Caron
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Affaires juridiques	Me Jean-Sébastien Sauvé
Georges-P. Vanier	Sylvain Pouliot (s)	Directrice SSGACC	Me Julie Brunelle
		Parent-commissaire	Bruno Marcoux

37 signatures, 36 écoles représentées sur 64.

61 membres officiels pour le comité de parents 2017-2018, quorum d'un tiers est de 20, nous avons 37.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 25, le quorum est constaté.

2) PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

La présidente M^{me} Catherine Valotaire souhaite une bonne année 2018 aux représentants. Elle souligne par ailleurs que les membres de l'exécutif ne révisent pas les informations transmises dans le courriel de la liste d'envoi des amis du comité de parents.

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Brosseau propose une modification au point 10 sur les règles de régie interne provisoires de l'exécutif qui ne seront que pour proposition.

Résolution N^oCP-20180115-01

Sur la proposition de M. Marc-André Guay-Vinet, secondé par M^{me} Ida Francoeur, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante : Point 10, régie interne provisoire de l'exécutif pour information.

Adopté à l'unanimité

4) PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

M^{me} Sylvie Caron souhaite une belle année 2018 aux représentants et espère que leur implication se poursuive. Elle est accompagnée de Me Jean-Sébastien Sauvé, avocat aux affaires juridiques, qui présentera le point 4.1 et de Me Julie Brunelle, directrice du secrétariat général (SSGACC), qui présentera le point 4.2.

4.1 Élaboration d'une déclaration en matière de diversité sexuelle et de genre

Me Jean-Sébastien Sauvé présente le projet d'élaboration d'une déclaration en matière de diversité sexuelle et de genre de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Cette déclaration vise les élèves et le personnel de la CSMV.

« DÉCLARATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN SUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL FAISANT PARTIE DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

La Commission scolaire Marie-Victorin tient fermement à offrir à ses élèves et son personnel un milieu de vie inclusif, sain et sécuritaire. Elle s'assure de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur respect et bien-être.

À cet égard, la Commission scolaire Marie-Victorin reconnaît les besoins particuliers des élèves et du personnel faisant partie de la diversité sexuelle et de genre.

Souhaitant que ces élèves et ce personnel soient traités en pleine égalité, conformément à ses obligations juridiques et en plus des engagements généraux qu'elle a pris en matière de service à la clientèle, la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage spécifiquement à :

1. Adopter une attitude ouverte et positive face à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.
2. Offrir un soutien personnalisé adéquat aux personnes qui en expriment le besoin de même qu'à leur famille et proches, le cas échéant.

3. Préserver la confidentialité des informations qu'elle obtient concernant l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre de ses élèves et de son personnel.
4. Respecter l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre de ses élèves et de son personnel en ce qui concerne notamment le code vestimentaire, l'accès aux toilettes publiques et vestiaires qui répondent le mieux à leurs besoins ainsi que la participation aux activités scolaires et parascolaires.
5. Sensibiliser les élèves et le personnel aux réalités des personnes faisant partie de la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'aux conséquences néfastes de l'homophobie et de la transphobie.
6. Évaluer les besoins de sa communauté faisant partie de la diversité sexuelle et de genre afin de déterminer les meilleures pratiques pour répondre adéquatement à ses besoins. »

La date limite du comité de parents pour remettre la résolution est le 12 mars 2018.

M^{me} Hélène Garon, école internationale Greenfield Park, demande quelles seront les étapes suivantes. Il s'agit d'un cadre que tous les employés seront obligés de suivre. Un guide sera élaboré pour répondre aux questions et aux problématiques qui suivront.

M^{me} Guylaine Charron, Jacques-Rousseau, se demande avec qui la CSMV a travaillé pour élaborer cette déclaration. La CSMV a travaillé en collaboration avec des directions d'école.

M. Gesner Joseph, Hubert-Perron, se questionne sur leur budget. Pour l'instant, aucun budget n'est attribué puisque qu'il s'agit d'un travail de fonctionnement.

M. Olivier Coulombe, Saint-Laurent fait un commentaire relativement au point 4 de la déclaration et soutient qu'à partir du moment qu'on adopte ce genre de ligne, il faudra accommoder les élèves ou le personnel. Il demande si un budget est prévu pour ces futurs aménagements? Pour l'instant, les mesures ne demandent pas de revoir l'état des lieux physiques.

M. Marc-André Guay-Vinet, École du secteur C, demande si la CSMV a fait un appel aux témoignages. La direction générale a questionné les gestionnaires dans un comité consultatif de gestion (CCG), pour savoir s'ils avaient des élèves ou du personnel faisant partie de la diversité sexuelle et de genre. En cours de processus, il n'est pas exclu que la CSMV invite des personnes visées. Il serait intéressant d'inviter des personnes qui ont terminé leur parcours scolaire.

4.2 Protecteur de l'élève et substitut – présentation d'un nouveau candidat pour le poste de substitut

Me Julie Brunelle, directrice SSGACC présente une modification du mémo transmis relativement à la désignation d'un protecteur de l'élève substitut. Me Mélanie Chaussé a retiré sa candidature comme substitut. La CS propose Me Dominique Paillé à titre de protecteur de l'élève substitut. Elle a déjà agi à titre de protecteur de l'élève dans quatre commissions scolaires de l'Estrie et à la Commission scolaire des Chênes de même que protecteur de l'élève substitut à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois. Une résolution est proposée à cet effet au point 9.

4.3 Suivi des réunions précédentes

4.3.1 PTRDI

Les modifications ont été apportées dans le document de présentation du PTRDI, relativement aux locaux des centres d'éducation des adultes.

4.3.2 Mesure 15024

Il s'agit d'une mesure de 1 000 \$ par école pour accompagner les parents d'élèves du préscolaire et de première année du primaire. Les directions doivent soumettre le projet à leur CÉ. La mesure 15024 est transférable dans toutes les mesures « 15020 » (soutien à la persévérance). L'argent peut être utilisé pour offrir des formations visant l'accompagnement des parents dans leur rôle, la transition garderie-maternelle, la sensibilisation aux réalités scolaires, par exemple.

4.3.3 Observations sur l'impact de la réforme de la taxe scolaire

M^{me} Caron présente les grandes lignes du projet de loi de réforme de la taxe scolaire, régie par le gouvernement du Québec. Tout propriétaire doit payer une taxe à la commission scolaire francophone ou anglophone, dépendamment de la fréquentation de leur enfant. Les propriétaires qui n'ont pas d'enfant ont le choix de payer la taxe scolaire à l'une ou l'autre des CS, ce qui pose un enjeu puisque dans certaines régions, les taxes scolaires des CS anglophones sont moins élevées que celles des CS francophones. Cette situation cause beaucoup d'inégalités d'un propriétaire à l'autre, dans une même région. Le ministère souhaite donc faire disparaître ces inégalités et d'autre part, alléger le fardeau fiscal des contribuables. Dans la région de la CSMV, le ministère imposera un taux unique basé sur le plus bas taux de toute la région, incluant les CS anglophones et offrira une exemption. Pour pallier à la baisse de revenu des CS, le MEES offrira une compensation en attribuant une subvention équivalant aux sommes perdues.

4.3.4 Écoles 240

En novembre, la direction générale a présenté un document au CP relativement aux critères de sélection des écoles 240. Une preuve de cette présentation doit être démontrée au MEES. Une résolution sera donc adoptée à cet effet au point 11.

5) PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

L'exécutif a reçu une question relativement à l'abolition de la validation des cotes d'élèves. Comme le MEES a annoncé l'abolition de la validation par le MÉES des cotes d'élèves pour l'obtention du financement pour les élèves HDAA, et qu'il fera plutôt l'analyse statistique d'un échantillonnage des dossiers transmis, puis appliquera un taux de rejet des dossiers, comment la CSMV décidera de la répartition du pourcentage reçu? Effectivement, le MEES procédera dorénavant par échantillonnage. La CSMV continuera de monter les dossiers comme d'habitude puisque ces cotes permettent de mettre en place des services pour les élèves. La CSMV est disciplinée et rigoureuse dans l'élaboration de ces dossiers et continuera de l'être. Le taux de reconnaissance est supérieur à 95 % et il n'y a pas d'inquiétude à avoir. La CSMV assure qu'il n'y aura pas de changement sur les services aux élèves.

On a également demandé à la direction générale si elle avait entendu parler des résultats relativement au changement de politique de la CSDM, qui a décidé d'arrêter d'interdire les aliments allergènes. La CSMV n'a pas de telle politique et suit les instructions de la Santé Publique. Les décisions sont donc prises par les directions d'établissement, en réponse aux besoins de la classe ou de l'école.

Est-il légal de créer une adresse courriel pour les conseils d'établissement? Juridiquement, le conseil d'établissement ne s'exprime que par résolution. Le président du CÉ n'est pas le porte-parole du CÉ. D'ailleurs, aucun membre du CÉ ne peut s'adresser au nom du CÉ. La seule voix possible est celle de la direction de l'établissement.

M. Nicola Grenon demande si des actions sont mises en place depuis l'annonce du MEES de la mise en place d'un programme d'éducation à la sexualité dans les écoles primaires. La CSMV l'a appris en même temps que la population, quelques jours après la dernière rencontre du comité de parents. Elle n'a pas plus d'information à offrir.

M. Grenon s'interroge sur le montant correspondant à l'annonce de l'augmentation des budgets de réfection, pour la CSMV. La direction générale précise que l'annonce qui a été faite représente des budgets que la CSMV a déjà.

M^{me} Marie-Ève Bouchard demande à la direction générale si elle pense moderniser le calendrier scolaire pour qu'il réponde davantage aux réalités des horaires de travail actuels des familles. Elle soulève également que les frais des services de garde (SDG) lors des journées pédagogiques sont souvent très élevés, et que cela cause problème pour les familles nombreuses ou les familles monoparentales. La CSMV n'a pas de projet à cet effet. La problématique soulevée pour les horaires et le calendrier scolaire est régie par des conventions collectives nationales, ce qui sera difficilement modifiable. Pour ce qui est des frais des SDG, depuis 2-3 ans, le ministère ne subventionne plus les journées pédagogiques. Les activités proposées par le SDG lors des journées pédagogiques peuvent être soumises aux CÉ. Ces derniers peuvent faire baisser ces frais. M. Marcoux propose de demander à la FCPQ s'il n'y aurait pas avantage à poser la question au ministre Proulx. M^{me} Francoeur amènera le point lors du prochain conseil général, dans un mois.

On confie à l'exécutif du CP le mandat de préparer une proposition afin d'encourager les diverses instances concernées à réfléchir sur la situation.

M. Jason Caron-Michaud demande à la CSMV s'il serait possible de mettre sur pied un projet pilote d'un cours de philosophie pour les enfants du primaire qui inclurait l'ECR et l'éducation à la sexualité. Actuellement, la CS vise le développement de la numératie et de la littératie, notamment avec la mesure 2, « Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves du primaire des milieux les plus défavorisés ». L'objectif est d'atteindre 100 % de réussite en lecture en 2^e année.

M. Francis Rodrigue demande jusqu'où peuvent aller les parents bénévoles désirant s'impliquer pour faire des travaux, comme la peinture. L'ensemble des directeurs des ressources matérielles se réunissent sous peu, et verront avec la CNESST.

6) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2017

Résolution No CP-20180115-02

Sous la proposition de M. Hervieux et secondé par M. Grenon, le procès-verbal du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité, avec les corrections demandées.

Adoptée à l'unanimité

7) CALENDRIERS SCOLAIRES

Après avoir réfléchi sur la possibilité d'ajouter des considérants afin de pousser la CSMV à modifier le calendrier scolaire, on propose plutôt à l'exécutif d'y aller avec une future proposition, relativement aux commentaires soulevés au point 5 sur les horaires et les calendriers scolaires.

Résolution No CP-20180115-03

Calendrier scolaire 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du secondaire et calendrier scolaire 2018-2019 du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion

CONSIDÉRANT l'article 193, 7e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Commission scolaire Marie-Victorin de la proposition du calendrier scolaire 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du secondaire et du calendrier scolaire 2018-2019 du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} FRANCOEUR ET SECONDÉ PAR M. BOURREAU QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV:

RECOMMANDE au Conseil des commissaires d'adopter les calendriers scolaires 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du secondaire et du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

8) PTRDI

Résolution No CP-20180115-04

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 et liste des écoles et des centres

CONSIDÉRANT que le Comité de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doit être consulté à chaque année sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, ainsi que les actes d'établissement et ce, conformément à l'article 39 de cette même loi;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} FRANCOEUR ET SECONDÉ PAR M. GRENON QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

RECOMMANDE au Conseil des commissaires l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les actes d'établissement tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

9) PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE SUBSTITUT

Résolution No CP-20180115-05

Protecteur de l'élève et protecteur de l'élève substitut

- CONSIDÉRANT que M^{me} Maude Rousseau, Protectrice de l'élève, a démissionné de ses fonctions;
- CONSIDÉRANT qu'en octobre dernier Mme Mélanie Chaussé avait été nommée comme protectrice de l'élève substitut de manière temporaire;
- CONSIDÉRANT le besoin de combler le poste de protecteur de l'élève de manière permanente et de nommer un substitut;
- CONSIDÉRANT que le comité de parents doit être consulté pour toute nomination à ce poste ;
- CONSIDÉRANT la présentation de M. Bellini au sujet du processus d'embauche effectué par la Commission scolaire Marie-Victorin dans le but de d'identifier les candidats pour combler le poste;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de la Commission scolaire Marie-Victorin à ce sujet;
- IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LALUMIÈRE ET SECONDÉ PAR M^{ME} CHARRON QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :
- RECOMMANDE au Conseil des commissaires la nomination de M. Yves Marcotte à titre de protecteur de l'élève et de M^{me} Dominique Paillé à titre de protecteur de l'élève substitut.

Adoptée à l'unanimité

10) RÉGIE INTERNE PROVISOIRE DE L'EXÉCUTIF/RÉSOLUTION POUR NOMINATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Comme l'exécutif est en processus de conciliation avec la FCPQ, cette dernière a proposé des règles de régie interne provisoires aux membres de l'exécutif. Dans un souci de transparence, les membres de l'exécutif les ont envoyées à tous les représentants. Mais comme ces règles ne concernent que l'exécutif, elles n'ont pas à être adoptées par le CP. Le courriel envoyé aux amis du comité de parents CSMV a choqué l'exécutif. Le document précise le cadre des rencontres, les rôles de chacun, précise la marche à suivre si un poste devient vacant.

Résolution No CP-20180115-06

Secrétariat exécutif du comité de parents

- CONSIDÉRANT la vacance du poste de secrétariat exécutif du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- CONSIDÉRANT le besoin qu'un membre de l'exécutif soit désigné afin de remplir ces fonctions;
- EN CONSÉQUENCE QUE CE QUI PRÉCÈDE, SUR PROPOSITION DE M^{ME} PHANEUF ET APPUYÉ PAR M^{ME} WALTZING, IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :
- QUE M. Marc-André Guay-Vinet soit nommé au poste de secrétaire exécutif du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin et ce, jusqu'à la fin de l'exercice 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

11) CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉCOLES « 240 »

Résolution No CP-20180115-07

Critères pour les écoles « 240 »

CONSIDÉRANT que le comité de parents doit être consulté concernant les critères d'inscription des écoles dites « 240 »;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par la Commission scolaire Marie-Victorin relative aux critères d'inscriptions de l'École internationale de Greenfield Park et de l'École internationale Lucille-Teasdale;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} GARON ET SECONDÉ PAR M. TREMBLAY QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux critères d'inscriptions de l'École internationale de Greenfield Park et de l'École internationale Lucille-Teasdale tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

12) PAROLES

12.1 Aux parents-commissaires

M. Bruno Marcoux précise qu'il n'y a pas eu de rencontre en décembre. L'augmentation du plafond des frais de garde n'a pas été adoptée par le conseil des commissaires.

12.2 Aux représentants du CCSEHDAA

M^{me} Ida Francoeur résume la dernière rencontre du CCSEHDAA. Le PEVR a été présenté aux représentants. M^{me} Francoeur, M. Brosseau et M. Duhaime ont assisté au colloque-parents de l'ITA (institut des troubles de l'apprentissage) le 4 novembre dernier. <http://www.institutta.com/>.

12.3 Au représentant du comité sur le transport

M^{me} Francoeur a participé à sa première rencontre en tant que représentante. Le coût des berlines pour les élèves EHDAA a été rationalisé à 109 \$ par jour. Les trajets ont été maximisés : un chauffeur effectue trois trajets. Un employé est présent au service des transports jusqu'à ce que le dernier autobus soit en trajet. On a annoncé l'implantation du service *Géopuces*, au cours des deux prochaines années, pour tout le réseau scolaire Marie-Victorin, qui permettra de suivre tous les transports en temps réel. On a également appris qu'il y avait 41 élèves de moins du privé transportés.

Quelques problématiques sont apportées à la représentante :

- Chauffeur de berline ne donne pas systématiquement son numéro de cellulaire à un parent;
 - Temps maximum qu'un élève peut passer dans l'autobus.
-

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

Catherine Valotaire, présidente